

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 26^e jour du mois de juin 2018 à 20 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présent(e)s

M. François Racine, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Jean-Guy Bleau, conseiller
M. François Robillard, conseiller
M^{me} Frédérique Lanthier, conseillère

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h00 par M^e Sonia Paulus, mairesse de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

est aussi présent :

M. Daniel Leduc, directeur général et greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

SUR CE :

2018-06-173

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout d'une affaire nouvelle, à savoir:

2018-06-193 Embauche de madame Marie-Josée Russo à titre de greffière.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-174

PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018
ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018
ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-175

LISTES DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'adopter les listes des comptes à payer du 18 juin 2018 :

- Registre des chèques émis – fonds d’administration totalisant 265 629,22\$;
- Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant 534 428,88\$;
- Liste des comptes à payer – fonds d’administration totalisant 1 572 852,38 \$;

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

Adoptée à l’unanimité

2018-06-176

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1400 AUX FINS DE MODIFIER LA GRILLE
DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-741
POUR PERMETTRE LES HABITATIONS TRIFAMILIALES
DE CLASSE « H3 » EN PROJET INTÉGRÉ ET AGRANDIR
CETTE DERNIÈRE À MÊME L’ENSEMBLE DE LA ZONE C-606.

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l’effet qu’à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-741 pour permettre les habitations trifamiliales de classe « H3 » en projet intégré et agrandir cette dernière à même l’ensemble de la zone C-606.

Le greffier présente le projet de règlement concernant la modification de la grille des spécifications de la zone H-741 pour permettre les habitations trifamiliales de classe « H3 » en projet intégré et agrandir cette dernière à même l’ensemble de la zone C-606. De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

2018-06-177

RÉSOLUTION 2018-05-138
ABROGATION

CONSIDÉRANT l’adoption en août 2012 du règlement 1400, Règlement de zonage du territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la modification numéro 35 dudit règlement 1400 modifiant le nombre de bâtiments contigus dans un projet intégré passant de 4 à 6;

CONSIDÉRANT l’adoption de l’avis de motion et du premier projet de règlement tel que modifié, le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU’une résolution (2018-05-138) destinée à approuver le second projet de règlement a été adoptée le 22 mai 2018 sans la tenue au préalable d’une consultation publique et que cette consultation publique s’est tenue le 11 juin 2018

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire en conséquence d’abroger ladite résolution 2018-05-138;

Il est proposé par le conseiller François Racine

appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU d'abroger la résolution 2018-05-138.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-178

RÈGLEMENT 667 CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX - ABROGATION

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-25 entérinant l'adoption du règlement 667 traitant du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un vice procédural dans le cadre du processus d'adoption dudit règlement le rend non conforme;

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison il y a lieu d'abroger le règlement 667 touchant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux à toute fin que de droit;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau

ET RÉSOLU d'abroger le règlement 667 touchant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en raison d'un vice de procédure survenu dans le cadre du processus d'adoption.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-179

*PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-40
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
DE LA ZONE H-741 POUR PERMETTRE LES HABITATIONS
TRIFAMILIALES DE CLASSE « H3 » EN PROJET INTÉGRÉ
ET AGRANDIR CETTE DERNIÈRE À MÊME L'ENSEMBLE
DE LA ZONE C-606 –ADOPTION*

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'approuver le premier projet de règlement numéro P1-1400-40 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-741 pour permettre les habitations trifamiliales de classe « H3 » en projet intégré et agrandir cette dernière à même l'ensemble de la zone C-606.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-180

*SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-36
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LE NOMBRE
MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT REQUIS
POUR LES GROUPES D'HABITATION « H1 » ET « H6 » – ADOPTION*

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver le second projet de règlement numéro P2-1400-36 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les groupes d'habitation « H1 » et « H6 ».

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-181

*SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-37
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES À DOMICILE – ADOPTION*

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'approuver le second projet de règlement numéro P2-1400-37 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour activités professionnelles à domicile.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-182

*SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-38
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LOGEMENT
SUPPLÉMENTAIRE OU INTERGÉNÉRATIONNEL – ADOPTION*

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU d'approuver le second projet de règlement numéro P2-1400-38 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour logement supplémentaire ou intergénérationnel.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-183

*SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-39
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
DE LA ZONE C-609 POUR PERMETTRE UNE HAUTEUR
DE 3 À 8 ÉTAGES POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS
ET INSTITUTIONNELS ET DE 6 À 8 ÉTAGES
POUR LES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX – ADOPTION*

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par François Racine

ET RÉSOLU d'approuver le second projet de règlement numéro P2-1400-39 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-609 pour permettre une hauteur de 3 à 8 étages pour les bâtiments publics et institutionnels et de 6 à 8 étages pour les bâtiments multifamiliaux.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Le vote est demandé
Le conseiller François Robillard vote contre
Adoptée à la majorité

2018-06-184

*RÈGLEMENT 671 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX - ADOPTION*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement 671 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été présenté par la mairesse lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 671 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été publié aux endroits prescrits le 12 juin 2018, en précisant dans ledit avis la date, l'heure et le lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT que cet avis a été publié plus de sept (7) jours précédant la tenue de la séance où est prévue l'adoption du règlement;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau

ET RÉSOLU d'approuver le règlement numéro 671 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Adopté à l'unanimité

2018-06-185

DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 21, 11E AVENUE

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal en cour arrière au 21, 11^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-06-21;

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

ET RÉSOLU d'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 21, 11^e Avenue telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-186

DEMANDE DE PIIA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 304, CHEMIN DE LA PRUCHERAIE

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal au 304, chemin de la Prucheraie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-06-19;

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 304, chemin de la Prucheraie telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-187

DEMANDE DE PIIA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2947, RUE DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal au 2947, rue des Cèdres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-06-20;

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU d'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 2947, rue des Cèdres telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-188

DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3084, RUE LAMBERT

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre une rénovation de la façade du bâtiment principal au 3084, rue Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-06-18;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 3084, rue Lambert telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-189

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
AMÉNAGEMENT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET BLOC SANITAIRE

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau centre communautaire accompagné d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes Coursol-Miron a été mandatée par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour réaliser les plans architecturaux du nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire est actuellement non terminée et qu'il y a lieu de compléter son aménagement;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la firme Coursol-Miron pour la réalisation des plans et la surveillance des travaux destinés à compléter la salle communautaire;

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier appuyé par le conseiller Yves Legault

ET RÉSOLU de mandater la firme d'architectes Coursol-Miron pour la réalisation des plans de la salle communautaire et du bloc sanitaire pour une somme de 21 500 \$, plus toutes taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-190

LOI SUR LES ARCHIVES DU QUÉBEC : AUTORISATION DE METTRE À JOUR LE
CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QUE la dernière mise à jour du calendrier de conservation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a été réalisée en 2009;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette Loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4^o à 7^o de l'annexe doit, conformément au

règlement, soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette Loi;

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Yves Legault

ET RÉSOLU d'autoriser la mise à jour du calendrier de conservation de la Ville Sainte-Marthe-sur-le-Lac et d'autoriser le directeur général à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Adoptée à l'unanimité

2018-06-191

EMBAUCHE LAURIE ST-ONGE - ENVIRO-CONSEILLÈRE

CONSIDÉRANT les besoins en matière de gestion environnementale de la Ville;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de se doter d'une enviro-conseillère;

CONSIDÉRANT le processus de dotation réalisé et les qualifications professionnelles de Madame Laurie Saint-Onge;

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de Madame Laurie St-Onge au poste d'enviro-conseillère, à compter du 3 juillet 2018. Madame St-Onge occupera un poste contractuel pour une période d'une année, soit du 3 juillet 2018 au 2 juillet 2019, à raison de 21 heures par semaine.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employée.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-192

PERMANENCE DE MAXIME LAFRANCE BRUNETTE

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 2018-03 et l'ouverture d'un poste régulier de journalier-chauffeur classe 01-A en date du 28 mai 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT les années de service de Monsieur Maxime Lafrance Brunette à titre de journalier-chauffeur surnuméraire et la satisfaction de l'employeur à son endroit;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU d'entériner la lettre d'entente numéro 2018-03 en date du 23 mai 2018 et d'octroyer la permanence d'emploi à Monsieur Maxime Lafrance Brunette en date du 28 mai 2018.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre celle-ci et le Syndicat canadien de la fonction publique, local 1962 (FTQ).

Adoptée à l'unanimité

2018-06-193

GREFFIÈRE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la vacance du poste de greffier;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publié relativement audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux ressources humaines;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de madame Marie-Josée Russo à titre de greffière, et ce, à compter du 23 juillet 2018, le tout suivant le rapport de recommandations.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer toute entente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-194

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE QUANT AUX FAITS
SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE
DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC ET DU RAPPORT
DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant (Lavallée, Binette, Brière, Ouellette, CPA, s.e.n.r.c.l.) a procédé à la vérification du rapport financier 2017 de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et qu'il a remis ses rapports à Mme Cindy Caron, trésorière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant furent déposés et acceptés par le conseil municipal lors de la séance du 22 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant et ce, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU que le conseil adopte le dépôt du rapport de la mairesse quant aux faits saillants du rapport financier de la ville et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-195

RÔLE D'ÉVALUATION
EXTENSION DE LA DATE DE DÉPÔT DU RÔLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'évaluateur doit procéder au dépôt du rôle d'évaluation au plus tard le 15 septembre;

CONSIDÉRANT le nombre de municipalités qui déposent leur rôle d'évaluation 2019-2020-2021 et la nécessité des travaux d'équilibrage;

CONSIDÉRANT l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui prévoit qu'en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, la municipalité peut en reporter le dépôt à une date ultérieure;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU de reporter le dépôt du rôle d'évaluation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au plus tard le 1^{er} novembre 2018 et ce, en conformité avec l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-196

TRISTAN ASPECK - AIDE FINANCIÈRE ÉLITE SPORTIVE

CONSIDÉRANT les exploits sportifs de Tristan Aspeck, athlète marthelacquois;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète a été récompensé d'une bourse et fut l'un des finalistes dans la catégorie « *Espoir masculin* » lors du Gala du Fonds de l'athlète des Laurentides qui a eu lieu le 27 mai dernier à St-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE Tristan Aspeck fait partie du programme d'excellence de Baseball du Québec; qu'il a été sélectionné par l'Académie du baseball du Canada et qu'il se mesurera à d'excellents joueurs américains lors de sa participation à différents tournois d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager les jeunes athlètes dans la poursuite de leurs objectifs de performance;

CONSIDÉRANT notre politique d'aide financière aux jeunes athlètes d'élite sportive;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU de souligner les exploits sportifs de Tristan Aspeck, joueur de baseball marthelacquois en lui octroyant une aide financière de 300 \$ contribuant à l'atteinte de ses objectifs de performance.

Que l'aide financière soit prélevée à même le fonds communautaire.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-197

AIDE FINANCIÈRE - BÉATRICE PATOINE ET AMÉLIE CADIEUX

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la Ville par deux jeunes marthelacquoises, Béatrice Patoiné et Amélie Cadieux, pour leur participation à la finale

pancanadienne d'Expo-Science d'Ottawa qui a eu lieu du 12 au 19 mai derniers;

CONSIDÉRANT QU'elles ont représenté la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au sommet de la communauté scientifique canadienne;

CONSIDÉRANT QU'elles ont obtenu le prix «Tête chercheuse Merck» à la régionale provinciale ainsi que le prix du Ministère de l'économie, de la science et de l'innovation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire reconnaître la réussite de Béatrice Patoine et d'Amélie Cadieux et souhaite les motiver à poursuivre leurs objectifs;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre une contribution municipale de 200 \$ à l'équipe composée de Béatrice Patoine et Amélie Cadieux pour leur projet intitulé *La face cachée des agents*, dans le cadre de la finale pancanadienne d'expo-science qui a eu lieu à Ottawa du 12 au 19 mai derniers.

Que l'aide financière soit prélevée à même le fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-198

AIDE FINANCIÈRE - ALICIA L. RACETTE
JEUNE ATHLÈTE D'ÉLITE SPORTIVE

CONSIDÉRANT QU'Alicia L. Racette est inscrite à l'association Flyers All Starz, une équipe de cheerleading compétitif et que cette dernière s'est démarquée dans sa discipline sportive;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe d'Alicia L. Racette a été sélectionnée pour participer aux championnats du monde, The Cheerleading Worlds à Orlando en Floride et que celle-ci est arrivée 2e au classement;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe d'Alicia L. Racette a remporté plusieurs autres compétitions (1^{ère} place au Ontario Championship et 2^e place au National Championship d'or de Niagara);

CONSIDÉRANT QU'une politique d'aide financière pour les jeunes athlètes d'élite sportive a été mise en place à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de reconnaître les exploits sportifs des jeunes athlètes marthelacquois;

CONSIDÉRANT QU'Alicia L. Racette a représenté le Canada lors des championnats mondiaux de cheerleading;

CONSIDÉRANT QUE la politique prévoit un montant de 300 \$ pour les compétitions de niveau international;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 300 \$ à Alicia L. Racette afin de reconnaître ses exploits sportifs et de l'encourager dans la poursuite de ses objectifs de performance.

Que l'aide financière soit prélevée à même le fonds communautaire.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-199

AIDE FINANCIÈRE CORALIE ET MAUDE LAVOIE
JEUNES ATHLÈTES D'ÉLITE SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE Coralie et Maude Lavoie se sont chacune démarquées dans leur discipline sportive respective, soit en cheerleading;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de Coralie Lavoie a remporté la première place au championnat national de Niagara Falls;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de Maude Lavoie a remporté la première place au championnat provincial de Shawinigan et a aussi participé au championnat du monde à Orlando en Floride dans la catégorie Cheerleading Worlds, niveau 5.

CONSIDÉRANT QU'une politique d'aide financière pour les jeunes athlètes d'élite sportive a été mise en place afin de reconnaître les exploits sportifs des jeunes athlètes marthelacquois;

CONSIDÉRANT QUE la politique prévoit un montant de 200 \$ pour les compétitions au niveau national et un montant de 300 \$ au niveau international;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 200 \$ à Coralie Lavoie et de 300 \$ à Maude Lavoie afin de reconnaître leurs exploits sportifs et de les encourager dans la poursuite de leurs objectifs de performance.

Que l'aide financière soit prélevée à même le fond communautaire.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-200

TALIA BALBUENA-DI ZAZZO
AIDE FINANCIÈRE ÉLITE SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE Talia Balbuena-Di Zazzo est inscrite au Club Excel gym Zodiak dans une équipe de cheerleading compétitif et que cette dernière s'est démarquée dans sa discipline sportive;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de Talia a été sélectionnée pour participer au championnat « The One » à Orlando et que celle-ci est arrivée au premier rang lors du classement général et au troisième rang à la finale de cheerleading dans sa catégorie;

CONSIDÉRANT QU'une politique d'aide financière pour les jeunes athlètes d'élite sportive a été mise en place à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de reconnaître les exploits sportifs des jeunes athlètes marthelacquois;

CONSIDÉRANT QUE Talia Balbuena Di Zazzo a représenté le Canada lors de ce championnat international;

CONSIDÉRANT QUE la politique prévoit un montant de 300 \$ pour les compétitions de niveau international;

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Yves Legault

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 300 \$ à Talia Balbuena-Di Zazzo afin de

reconnaître ses exploits sportifs et de l'encourager dans la poursuite de ses objectifs de performance.

Que l'aide financière soit prélevée à même le fonds communautaire.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-201

ACHAT D'UN JEU DE CÂBLES
PARC MON RÊVE

CONSIDÉRANT les besoins en espaces parcs dans le secteur de l'école Des Lucioles;

CONSIDÉRANT QUE le parc Mon Rêve nécessite une mise à niveau de ses installations;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix pour la fourniture et l'installation a été envoyée à quatre fournisseurs, soit :

Fournisseur	Prix
Tessier Récréo-Parc	19 302,26 \$
Techsport	25 285,68 \$
Jambette	N'a pas soumissionné
ABC	N'a pas soumissionné

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau

ET RÉSOLU d'accepter l'offre proposée par Tessier Récréo-Parc au montant de 19 302,26 \$ taxes en sus, montant qui sera prélevé à même le fonds de roulement, pour la fourniture et l'installation d'un jeu de câble, et que l'installation de celui-ci sera effectuée sur le terrain propriété de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Que les sommes requises soient prélevées à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-202

ANNULATION DE FRAIS DE RETARD
À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau centre communautaire accompagné d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture temporaire de la bibliothèque municipale existante a dû être prolongée de quatre semaines dû aux travaux de construction de la rue de la Mairie, soit du 13 mai au 11 juin;

CONSIDÉRANT QUE la configuration du système informatique actuel ne permet pas de prolonger la durée des prêts pour les prêts en cours;

CONSIDÉRANT QUE les abonnés de la bibliothèque, détenteurs de livres ne devraient pas être pénalisés par la prolongation de la fermeture temporaire de la bibliothèque municipale, laquelle occasionne des frais de retard;

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau

ET RÉSOLU que tous les documents rapportés à la bibliothèque entre le 11 et 25 juin 2018 soient retournés dans le système en date du 15 avril, afin d'éviter des frais de retard aux citoyens.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-203

CONCEPTION DE LA SIGNALISATION
APPEL D'OFFRES – 2018-026

CONSIDÉRANT la construction du centre communautaire, y incluant la bibliothèque municipale ouverte au public depuis le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer le plus rapidement possible une signalisation adéquate pour le grand public;

CONSIDÉRANT la nécessité de concevoir, fabriquer et installer une nouvelle signalisation;

CONSIDÉRANT les principes de saine gestion et de transparence dédiés aux appels d'offres;

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

ET RÉSOLU de procéder à un appel d'offre sur invitation pour la conception de la signalisation de :

- l'agrandissement du Centre communautaire, incluant la bibliothèque Laurent-Savage;
- la section rénovée du Centre communautaire;
- la signalisation extérieure;
- les plans d'évacuation afférents au bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-204

FABRICATION DE LA SIGNALISATION
APPEL D'OFFRES — 2018-025

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau centre communautaire, incluant une nouvelle bibliothèque municipale ouverte au public depuis le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'inexistence actuelle de toute signalisation qui se doit d'être installée le plus rapidement possible pour le grand public;

CONSIDÉRANT la nécessité de concevoir et de fabriquer une nouvelle signalisation;

CONSIDÉRANT les principes de saine gestion et de transparence dédiés aux appels d'offres;

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

ET RÉSOLU de procéder à un appel d'offre sur invitation pour la fabrication de la signalisation de :

- l'agrandissement du Centre communautaire, incluant la bibliothèque Laurent-Savage;
- la section rénovée du Centre communautaire;
- la signalisation extérieure;
- les plans d'évacuation afférents au bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-205

ACHAT DE DEUX SERVEURS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les serveurs informatiques actuels de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de par leur non fonctionnalité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le maintien des opérations administratives de la Ville, il est nécessaire de louer des serveurs informatiques;

CONSIDÉRANT QUE les besoins actuels d'acquisition de la Ville se résume aux mêmes besoins que l'équipement déjà détenu en location;

CONSIDÉRANT le temps d'arrêt et le coût de la mise en marche de la solution en location;

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information et géomatique à faire l'acquisition de deux (2) serveurs informatiques déjà détenues en location au montant de 26 400 \$ taxes en sus, auprès de la firme Edologic et ce, en tenant compte du crédit à obtenir pour ladite location.

Que les fonds soient prélevés à même le fonds administration, budget opération.

Adopté à l'unanimité

2018-06-206

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
POUR LE DÉNEIGEMENT – CONTRAT NUMÉRO SP-2018-024

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'obtenir les services d'un entrepreneur afin de réaliser le déneigement;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'offrir ledit service afin d'effectuer l'entretien hivernal du réseau routier.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU de lancer une procédure d'appel d'offres afin d'octroyer le contrat « Déneigement ».

Adoptée à l'unanimité

2018-06-207

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON
DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'USINE D'EAU POTABLE
CONTRAT NUMÉRO SP-2018-021

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'obtenir des produits chimiques pour l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'acquérir lesdits produits afin de maintenir une bonne qualité d'eau.

Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU de lancer une procédure d'appel d'offres afin d'octroyer le contrat
« Fourniture et livraison de produits chimiques pour l'usine d'eau potable ».

Adoptée à l'unanimité

2018-06-208

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
POUR LE TRAITEMENT DES GRAISSES
AUX STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USÉES
CONTRAT NUMÉRO INV-2018-022

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'obtenir les produits
afin de procéder au traitement des graisses aux stations de pompage d'eaux usées;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'acquérir lesdits
produits afin de maintenir le bon fonctionnement des stations de pompage.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU de lancer une procédure d'appel d'offres afin d'octroyer le contrat
« Traitement des graisses aux stations de pompage d'eaux usées ».

Adoptée à l'unanimité

2018-06-209

COUPE DE PELOUSE – INV-2018-020

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2018-020) auprès de trois (3)
entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 21 juin 2018 et
qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission avant taxes
Entretien Paysager Thibault	N'a pas soumissionné
Lee Ling Paysagement	41 296,16 \$
Embellissements Roli-Vert inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, coordonnateur du
Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à la
firme Lee Ling Paysagement et ce, conformément au « Règlement de gestion
contractuelle » en vigueur;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer
la dépense à même les postes budgétaires 02-190-00-522, 02-320-00-522, 02-413-00-
522, 02-701-21-522, 02-701-40-522, 02-701-51-522, 02-701-71-522 et 02-701-90-522;

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat INV-2018-020 relatif à la « Coupe de pelouse » à

l'entreprise Lee Ling au montant de 41 296,16 \$, plus toutes taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-210

DÉSHERBAGE ÉCOLOGIQUE – TP-DP-2018-15

CONSIDÉRANT le programme d'entretien et de propreté qui prévoit notamment le désherbage écologique;

CONSIDÉRANT la demande de prix (TP-DP-2018-15) effectuée auprès de trois (3) entreprises spécialisée dans ce domaine;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 20 juin 2018 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission Avant taxes
Les Entreprises Mégalex (9361-2612 Québec Inc.)	18 560.00 \$
Gérald Laberge Id'eau	18 880.00 \$
Desjardins Excavation inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, coordonnateur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise Mégalex (9361-2612 Québec Inc) et ce, conformément au « règlement de gestion contractuelle » en vigueur;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le poste budgétaire 02-320-00-521;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat TP-DP-2018-15 relatif au « Désherbage écologique » à l'entreprise Mégalex (9361-2612 Québec Inc) au montant de 18 560.00 \$, plus toutes taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-211

INTERDICTION DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT la tenue du Comité de circulation en date du 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de circulation touchant la sécurité des usagers du réseau routier municipal;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'interdire le stationnement en tout temps du côté ouest du boulevard des Pins à l'intersection de la rue de la Couleuvre sur une distance de dix (10) mètres.

Adoptée à l'unanimité

2018-06-212

POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la tenue du Comité de circulation en date du 5 juin dernier;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de circulation touchant la sécurité des usagers du réseau routier municipal;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine

ET RÉSOLU d'autoriser l'installation de panneaux de signalisation aux endroits suivants :

- Arrêt obligatoire aux deux intersections des rues Salamandre et Rainette;
- Arrêt obligatoire dans les deux sens sur la rue Saint-Louis à l'intersection de la 5^e Avenue;
- Sens unique en tout temps sur une distance de 60 mètres sur la rue de l'Aubier, face à l'école les Lucioles;

Adoptée à l'unanimité

2018-06-213

PROLONGEMENT DE CLÔTURE (BACK STOP)
POUR UN TERRAIN DE BASEBALL TP-DP-2018-14

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de pleine jouissance des infrastructures au parc municipal, il est important de prolonger les clôtures existantes du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT la demande de prix sur invitation (TP-DP-2018-14) auprès de 3 entreprises spécialisées dans ce type d'installation;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 22 juin 2018 et qui se lit comme suit;

Entreprises	Montant de la soumission Avant taxes
Clôtures Arboit Inc.	N'a pas soumissionné
Clôtures Manic Ltée	15 680 \$
Clôtures St-François Inc.	16 800 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yanick Poirier, coordonnateur des services de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à la firme Clôtures Manic Ltée et ce, conformément à la « Politique de gestion contractuelle » en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense.

Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'achat de clôtures, incluant le personnel qualifié pour l'installation et les équipements nécessaires, à l'entreprise Clôtures Manic Ltée au montant 15 680 \$, plus toutes taxes applicables, à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT

Dépôt des statistiques de la bibliothèque – mai 2018;

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Mai 2018;

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – Mai 2018;

Dépôt du rapport du directeur général concernant l'embauche de personnel temporaire – Mai 2018;

Dépôt du rapport du directeur général concernant la signature des contrats.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2018-06-214

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h26.

Adoptée à l'unanimité

(s) Sonia Paulus

M^e Sonia Paulus
Mairesse

(s) Daniel Leduc

M. Daniel Leduc
Directeur général et greffier adjoint